



PREFET DE LA REGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Site de Bordeaux

Tél : 05 57 95 02 02  
Fax : 05 57 95 01 25

Affaire suivie par : Hervé Bruneau  
Poste : 05.57.95.03.08  
Courriel herve.bruneau@culture.gouv.fr

Le Préfet de la Région Aquitaine  
Préfet de Gironde

à

Monsieur Robert CASADEBAIG  
Maire de Laruns  
Place de la Mairie  
64440 LARUNS

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> AOUT 2016

OBJET : Inscription au titre des monuments historiques  
P.J. : 1

Compte tenu de l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites, placée sous ma présidence, je vous informe que j'ai décidé d'inscrire au titre des monuments historiques, l'édifice désigné ci-dessous :

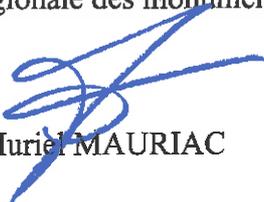
- LE CHÂTEAU D'ESPALUNGUE À LARUNS (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES)

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie de l'arrêté destinée aux archives communales, dont vous voudrez bien m'accuser réception.

J'appelle votre attention sur le fait que l'inscription au titre des monuments historiques entraîne :

- pour les propriétaires, l'obligation de soumettre à autorisation les travaux sur l'édifice, conformément aux termes des Codes de l'Urbanisme et du Patrimoine,
- et pour la commune, l'annexion dans les trois mois au P.L.U. de la servitude de protection, en application de l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

Pour le Préfet de Région,  
Par délégation du directeur régional des affaires culturelles,  
La conservatrice régionale des monuments historiques

  
Muriel MAURIAC

PREFET DE LA RÉGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES

DIRECTION  
REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES

Conservation Régionale  
des Monuments Historiques

*Arrêté portant inscription au titre des monuments  
historiques du château d'Espalungue à LARUNS  
(Pyrénées-Atlantiques)*

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

VU la commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 17 décembre 2015,

**CONSIDERANT que le château d'Espalungue à LARUNS (Pyrénées-Atlantiques) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la conservation en raison de ses qualités architecturales et de son histoire,**

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : sont inscrits au titre des monuments historiques en totalité le château d'Espalungue, ses dépendances, ses murs de terrasses et de clôture, tel que délimité par un liséré rouge sur le plan annexé au présent arrêté, à LARUNS (Pyrénées-Atlantiques), situés sur la parcelle AN 7 d'une contenance de 26a 33ca, et appartenant à la SCI ARAMIS, société civile immobilière dont le siège social est à SAHURS (Seine-Maritime), 26 rue de Seine, et identifiée au SIREN sous le numéro 794 687 558, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de ROUEN, représentant responsable Madame DEGREMONT Betty, par acte passé le 8 février 2014 devant maître TACHOT, notaire à PONTACQ, et publié au service de la publicité foncière de PAU le 25 février 2014, volume 2014 P 545.

**Article 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région

**Article 3** : Il sera notifié au Préfet du département et au maire concernés, au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

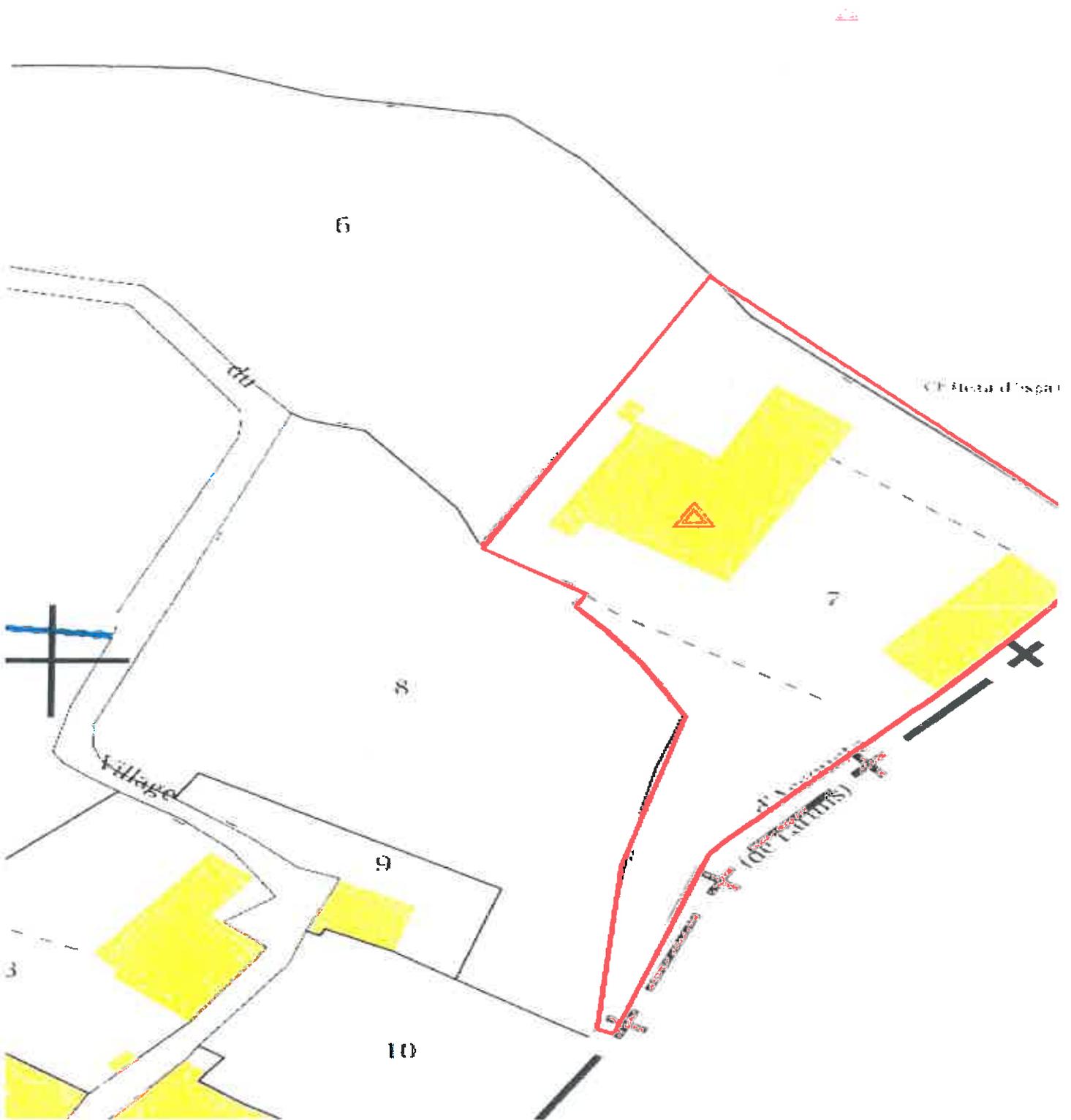
Fait à Bordeaux, le 5 MARS 2016

Le Préfet de Région,



Pierre DARTOUT

Plan annexé à l'arrêté portant inscription du château d'Espalungue à LARUNS (Pyénées-Atlantiques)





Ma sélection

Site classé ou inscrit -  
Pyrénées-Atlantiques - 64

- Classé
- Inscrit

En date du : 2013-03-15  
Propriétaire : UDAP 64 -  
Pyrénées-Atlantiques

Périmètre de protection  
d'un monument historique -  
Pyrénées-Atlantiques - 64

- Abords MH

En date du : 2018-01-22  
Propriétaire : UDAP 64 -  
Pyrénées-Atlantiques

Immeubles classés ou  
inscrits -  
Pyrénées-Atlantiques - 64

- En instance de classement
- Partiellement Inscrit
- Inscrit
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement Classé
- Classé
- Par défaut

En date du : 2018-01-22  
Propriétaire : UDAP 64 -  
Pyrénées-Atlantiques

Données de référence

Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN

Cartes IGN

Propriétaire : IGN

Ortho-imagerie

Propriétaire : IGN

